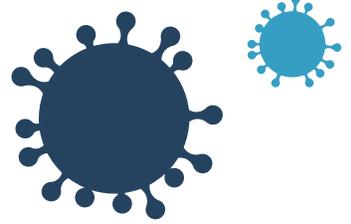




22 mars 2020



COVID-19

Port du masque et de gants

Le port du masque n'est pas recommandé dans les services de garde d'urgence, tant pour les enfants que les employés.

Le port des gants en tout temps n'est pas recommandé non plus. Il est maintenu pour les activités où les gants sont habituellement requis (ex. : nettoyage, changement de couche).

Tant le masque que les gants représentent une fausse sécurité, surtout s'ils ne sont pas utilisés adéquatement.

Nettoyage et désinfection

- Le virus se transmet principalement par des gouttelettes et par contact direct (ex. : salive). La transmission par contact indirect (ex. : objets contaminés) est aussi possible, mais ne représente pas le mode de transmission principal.
- Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, le nettoyage n'élimine pas tous les virus. Il faut procéder aussi à la désinfection des surfaces et du matériel à l'aide des produits de désinfection habituels. Nous recommandons de rehausser la fréquence des mesures de désinfection des surfaces et du matériel en suivant les instructions d'utilisation du fabricant.
- Pour l'instant, on ne dispose pas de données qui permettent de préciser l'intensité ou la fréquence auxquelles devraient être faits le nettoyage et la désinfection. Cependant, les surfaces fréquemment touchées (ex. : poignées de porte, interrupteurs) dans les lieux communs devraient être prioritaires.
- La personne qui procède au nettoyage et à la désinfection du matériel et des surfaces devrait porter des gants. À la suite du nettoyage et de la désinfection des surfaces, il est recommandé de jeter les gants et de se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution désinfectante à base d'alcool.
- Vous pouvez vous référer au Guide d'intervention prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec (MSSS, 2015, <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000374/>) qui fournit de l'information sur le nettoyage et la désinfection dans les services de garde (voir chapitre 4 – Entretien, hygiène et salubrité des objets, des surfaces et des locaux). Des calendriers d'entretien sont également proposés dans les services de garde (voir annexes 3 et 4).
- Pour toute autre question, nous vous invitons à visiter la foire aux questions sur le site Web du ministère de la Famille qui est mis à jour régulièrement.

De l'information générale sur la COVID-19 est disponible à l'adresse suivante :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002490/?&date=DESC&type=questions-et-reponses&critere=type>

Si vous avez des inquiétudes au sujet de la santé d'un enfant ou d'un membre du personnel, vous pouvez appeler au **1 877 644-4545** ou consulter le site [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).